



ARRETE N° 67_2008

Permanent de circulation sur les VOIES COMMUNALES

☎ 04.93.59.95.16

☎ 04.93.59.98.14

Le Maire de la Commune de GREOLIERES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L. 2213.2 et L.2213.3 ;
- VU le Code de la Route ;
- Vu la demande d'arrêté permanent émanant du Groupe SNEF COTE D'AZUR, chemin de la Glacière, 06200 NICE LINGOSTIERE, en date du 6 octobre 2008 ;

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'entretien et de dépannage de l'éclairage public, à la demande du S.D.E.G., il y a lieu d'établir un arrêté permanent de circulation sur les voies communales ;

ARRETE

- Article 1 : Afin d'exécuter les travaux d'entretien et de dépannage de l'éclairage public, le Groupe SNEF COTE D'AZUR est autorisé à circuler sur les voies communales au droit des installations d'éclairage public et ce, durant toute la durée du marché.
- Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise chargée des travaux. L'entreprise sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier. L'entreprise devra communiquer avant mise en place de la signalisation, les coordonnées de la personne responsable qui pourra intervenir, 24 h sur 24, en cas d'incident sur cette signalisation.
- Article 3 : A tout moment le chantier pourra être suspendu, si son déroulement est susceptible d'allonger la durée de perturbation de la circulation, ou si les injonctions données à l'entreprise ne sont pas suivies d'effet, pour ce qui concerne les règles de sécurité et d'exploitation de la route.
- Article 4 : Le présent arrêté sera affiché, et ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Chef de Subdivision – Conseil Général – SDA Préalpes Ouest ;
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SERANON ;
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Copie pour information sera adressée à :
- Groupe SNEF (en 2 exemplaires, dont 1 devra être remis au chef de chantier pour être présenté à toute réquisition)
 - Monsieur le Directeur du S.D.E.G. 18 rue Chateaufort, 06000 NICE

Fait à Gréolières,
Le 21 octobre 2008

L'Adjoint Délégué
Michel BARTHE